

## La politique du médicament : une politique optimale ?

*Francine Lussier-Labelle*

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis le symposium sur l'utilisation optimale des médicaments en mai 2004, regroupant tous les spécialistes de la santé et les utilisateurs du médicament. Par la suite, il y a eu le dépôt du projet relatif à la politique du médicament et la création d'une commission parlementaire pour entendre les principaux interlocuteurs. L'A.P.E.S. a répondu à l'invitation et a présenté un mémoire (<http://www.apesquebec.org/pdf/MemoirePolMed.pdf>). Depuis, nos attentes se sont modifiées, et nous avons perdu l'espoir de voir un jour la naissance d'une politique du médicament.

Le 1<sup>er</sup> février dernier, le ministre Philippe Couillard a présenté, en conférence de presse, certains éléments des quatre axes de la politique du médicament : l'accès aux médicaments, l'établissement d'un prix juste et raisonnable des médicaments, l'usage optimal des médicaments et le maintien d'une industrie biopharmaceutique dynamique au Québec.

On retrouve, dans cette politique, plusieurs orientations pour lesquelles l'A.P.E.S. avait formulé des recommandations dans son mémoire : la mise en place d'un service Info médicaments (idée originale de l'Association), l'inscription de médicaments à la liste du RGAM (régime général d'assurance médicament) sur la base de données scientifiques probantes, une plus grande transparence du processus et des décisions relatives à l'inscription des médicaments par le Conseil du médicament de même que la possibilité, pour les établissements de santé, de maintenir leur propre liste ainsi que de choisir des médicaments dans cette liste dans une perspective de gestion optimale.

On remarque des pistes de solution qui répondent à certaines inquiétudes et préoccupations manifestées par l'Association : l'administration de certains médicaments qui ne sont pas fournis par l'établissement à la clientèle ambulatoire lors de certains traitements, la gestion des échantillons, les médicaments de recherche et les médicaments orphelins. Malheureusement, la politique ne précise pas les détails ou règlements d'application qui auront un impact dans notre quotidien. On espère que cette deuxième attente ne sera pas trop longue. Ces nouvelles directives permettront d'atteindre une équité plus stricte et une plus grande sécurité des soins et services dispensés à la population dans tous les établissements du Québec.

Malheureusement, la pénurie que l'on vit actuellement dans nos établissements hypothèque la qualité des soins et services pharmaceutiques. L'utilisation optimale des

médicaments suppose, de notre part, des interventions multiples et sophistiquées pour réduire les effets indésirables et la fréquence des accidents évitables liés aux médicaments, la durée de séjour des patients en établissement et les coûts de traitement. Le problème, c'est qu'il manque 200 pharmaciens dans le réseau en plus du ralentissement important du développement de soins pharmaceutiques innovateurs. Dans plusieurs établissements, les pharmaciens en poste peinent à réaliser l'essentiel. Dans ce contexte, nous voyons difficilement comment nous pourrions en faire davantage.

Le gouvernement attend de nous que nous collaborions pleinement à l'atteinte des objectifs de sa politique. Mais bien que celle-ci fasse état de la pénurie et de la nécessité d'améliorer l'organisation du travail et des services, avec la mise en œuvre du plan d'action sur le circuit du médicament, elle ne comporte aucune **nouvelle** mesure pour relever ces défis. Malheureusement, les plans mis en place jusqu'ici ne permettent pas de solutionner le problème de pénurie de pharmaciens au Québec. Il faut absolument instaurer rapidement des conditions gagnantes de rémunération qui vont permettre d'attirer des jeunes et de ramener dans le réseau des pharmaciens qui l'ont quitté pour la pharmacie privée.

Sans la présence en nombre suffisant de pharmaciens dans nos établissements pour répondre aux besoins de la clientèle, l'usage des médicaments en établissement n'est pas optimal et, par le fait même, la politique du médicament du gouvernement non plus.

---

*Francine Lussier-Labelle est présidente du conseil d'administration de l'A.P.E.S. et chef du Département de pharmacie à la Cité de la Santé de Laval*